

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Modification du plan de financement dans le cadre de la demande de subventions - Etude pour une solution alternative à l'arasement du seuil de Dugradus sur la commune d'Ucel au LEADER.

Vu la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la stratégie touristique de la CCBA arrêtée en mai 2023 comprenant une fiche-action visant à « Renforcer l'offre d'activités de pleine nature » notamment via les actions identifiées dans l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Territoire Région Pleine Nature (fiche-action 6.1).

Vu l'AMI Territoire Région Pleine Nature pour lequel la CCBA est lauréate et spécifiquement la fiche action 2.1 - Aménager la base nautique Dugradus pour activités toutes saisons à Aubenas, Vu l'Appel à Projet 3.1.4 « création et maintien d'activité : lieux mutualisés, services de proximité, filières, transition écologique et énergétique » du dispositif 501 « porter un projet Leader » (Programme Régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes »),

Vu la délibération n°DEL24062025-27 du conseil communautaire 24 juin 2025 portant sur la demande de subvention pour l'étude en vue d'une solution alternative à l'arasement du seuil de Dugradus sur la commune d'Ucel au titre du LEADER dont le plan de financement initial était de 54 000 € HT,

Vu les résultats de la consultation n° 2025-11 pour ladite étude et l'attribution au bureau d'études Caricae pour un montant de 29 700 € HT,

Dans le cadre de la demande d'aide pour une « Etude pour une solution alternative à l'arasement du seuil de Dugradus sur la commune d'Ucel au titre du LEADER », il convient de réajuster le plan de financement en tenant compte :

- Du montant de l'offre retenue dans le cadre du marché pour ladite étude,
- De demandes de co-financement auprès de nouveaux partenaires (Région) modifiant les montants initialement prévus,
- D'anticiper sur des études environnementales complémentaires pouvant être prises en charge dans le dossier LEADER, estimées à 33 500 € HT.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Estimation coût étude principale	29 700 € HT	LEADER 47.73%	30 165 €
Etudes complémentaires	33 500 € HT	Région AURA (AMI TRPN) 16.45%	10 395 €
		Agence de l'eau 7.91 %	5 000 €
		Communes Aubenas / Ucel 7.91 %	5 000 €
		Autofinancement CCBA 20%	12 640 €
TOTAL	63 200 € HT	TOTAL	63 200 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

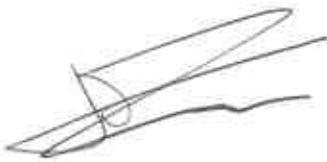
- Valide le nouveau plan de financement en vue d'une étude pour une solution alternative à l'arasement du seuil de Dugradus sur la commune d'Ucel,
- Autorise le président ou son délégué à déposer le nouveau plan de financement auprès du LEADER,
- Autorise le président à solliciter les financements auprès de l'ensemble des partenaires,
- Autorise la prise en charge d'une part d'autofinancement plus importante en cas de non-obtention de certains financements,
- Autorise le président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération (y compris la publication du marché public pour l'étude),
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20251106-DEL06112025-01-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025